

L'An DEUX MIL DIX HUIT,

le 27 juin

à vingt heures trente,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline - RIBES Monique - Mrs PERRIN Raymond - CROZET Guy- DEJOB Xavier- CLAVARON Patrice

Absents ayant donné procuration à M Clavaron P ... MEILLAND René

Absents excusés : GEORGES Jean François --VACHERON Maryline

Absents :

Secrétaire de séance : RIBES MONIQUE

17 – 1 juin - 2018

Objet : VOIRIE 2018: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention précisant les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune.

Oùï cet exposé, le conseil municipal

- **Approuve** le contenu de la convention
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

18- 2 JUIN 2018

Objet : Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le *maire* propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**

19 – 3 juin - 2018

Objet : attribution de subvention à différentes associations

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est possible d'attribuer aux associations des subventions pour leur aider à supporter leurs charges de fonctionnement et pour contribuer à améliorer leurs animations mais aussi qu'il a été saisi d'une demande émanant d'un étudiant afin de participer au financement de son stage de fin d'étude à l'IUT de Clermont Ferrand.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour 2018:

- ACCA : 300.00€
- USU : 300.00€
- Gymnastique Volontaire : 300.00€ sous réserve d'activité reconduite en septembre
- FNACA : 300.00€
- Pause Nature : 300.00€ sous réserve d'un compte rendu de l'Assemblée générale, démontrant que l'association est active
- Comité des fêtes : 1600.00€ si feu d'artifice tiré en septembre lors de la fête patronale
- Club de l'Amitié des Bords de l'Aix : 300.00€
- SPA : 66.00 €
- ASPU : 100.00€
- Comité d'Entraide du Roannais : 60.00€
- Les Bleuets de France / ONAC : 150.00€
- Jeunesse en Plein Air : 150.00€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 100€/caserne (St Martin la Sauveté/St Just en Chevalet/Crémeaux)
- Relais transport St Just en Chevalet via le Secours Catholique : 100.00€
- Les Sourires d'Urfé : 120.00€
- Activage St Germain Laval : 40.00€
- EPADH Bayle : 40.00€
- FSE Collège Papire Masson : 40.00€
- Maison familiale de VOUGY. 40€
- Ecole St Joseph Saint Martin la Sauveté: 360.00€
- Aide au financement d'un stage à l'étranger : Tanzanie à un étudiant de la commune M. COLOMBAT Pierre Elie : 300.00€
- CAT le Colombier : 40.00€
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône : 40.00€
- Judo Club St Germain Laval : 80.00€
- Football Club des Bois Noirs : 40.00€
- CR4c pour le TPR 2018 : 100.00€
- Les Resto du Cœur : 200.00€
- Collège St Camille: 180.00 €

Objet des délibérations

17 – 1 juin – 2018 *Objet : VOIRIE 2018: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune*

18 02 JUILLET 2018 *Objet : Adhésion au service « RGD » du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).*

19 – 3 juin – 2018 *Objet : attribution de subvention à différentes associations*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
VACHERON MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	POUVOIR
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		